

**RAPPORT N°2 : ABATTOIR INTERCOMMUNAL : TARIFICATION DES PRESTATIONS
SUPPLÉMENTAIRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6 ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie réuni le 21 mars 2023 ;

Vu la délibération n°22 du 13 avril 2023 relative à la tarification de nouvelles prestations de l'abattoir ;

Afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers, Monsieur le Président de la Régie intercommunale, sur proposition du Conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2023, propose de développer les nouvelles prestations tarifées suivantes :

Nouvelles prestations (Tarifs HT)	
Mise en quartiers Gros bovins	15,00 €
Traitement des tripes Gros bovins	10,00 € / bête
Blanchissement pieds + tête veaux	9,50 € / bête
Traitement fraise de veaux	7,75€ € / tête
Transport frigorifique (Aller/Retour)	0,50€ / km

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les propositions du conseil d'exploitation relatives à la tarification des prestations supplémentaires applicables au 15 juin 2023 ;
- de charger M. le Président de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.